

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30, en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal LEGAY, Maire de LA FEUILLIE.

Étaient présents :

LEGAY Pascal	DEVIN René	CUMONT Chantal
COTTAR Jérôme	AUVRAY Stéphanie	FOURNIER Alain
OURSEL Nelly		CABOS-VINCENT Pascale
LETELLIER Pascale	FIDELIN Emmanuel	
DUPIN Denis	DEVAUX Laurent	OZANNE Amandine

Pouvoirs : M. PELLETIER Marcel donne pouvoir à M. COTTAR Jérôme,
Mme PARIS Mélanie donne pouvoir à M. LEGAY Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme OURSEL Nelly a été élue secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal du 18 février 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2021. Monsieur DUPIN souhaiterait apporter une nuance concernant un point en question diverse portant sur la mise à disposition d'un logement pour un médecin : « la suggestion de réserver un logement pour un médecin n'est pas retenue ».

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

2. Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

3. Compte administratif 2020 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence Monsieur Alain FOURNIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Pascal LEGAY, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice considéré, lequel pouvant se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	916 884.24	1 470 526.89	1 700 931.85	1 242 380.48
Résultats reportés		1 857 113.31		244 894.54
TOTAUX	916 884.24	3 327 640.20	1 700 931.85	1 487 275.02

Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède, après en avoir délibéré, constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications relative au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Affectation du résultat :

Au vu des résultats approuvés par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose d'étudier les reports suivants pour le Budget Primitif 2021 :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2020	553 642.65€
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	1 857 113.31€
Solde d'exécution de fonctionnement	2 410 755.96€
Résultat d'investissement au 31/12/2020	- 458 551.37€
Résultat d'investissement antérieur reporté	244 894.54€
Solde d'exécution d'investissement (D001)	-213 656.83€
Solde des restes à réaliser	-221 749.00€
Besoin de financement (R1068)	435 405.83€
Solde d'exécution de fonctionnement (R002)	1 975 405.83€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les reports suivants :

- D001 : solde d'exécution reporté en investissement : **-213 657.00 €**
- R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : **435 406.00 €**
- R002 solde d'exécution reporté en fonctionnement : **1 975 406.00 €**

5. Vote des taxes

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023 et le gel des taux pour 2020, 2021 et 2022. Afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020, soit un taux de 25.36% pour le département de la Seine-Maritime. Ce taux sera à additionner au taux du foncier bâti de 2020. Depuis 2020, la collectivité n'a plus le pouvoir du taux sur la taxe d'habitation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux comme suit pour l'année 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti : 45% (19.64% +25.36%)
- Taxe foncière sur le non bâti : 44.85%
- Contribution Foncière des Entreprises : 18.29%

6. Vote des subventions

Le principe consiste à appliquer le taux d'inflation publié en mars 2021 aux montants 2020. Le taux d'inflation étant de 0, les subventions 2020 sont reportées à l'identique en 2021. A part pour le comité des fêtes qui n'ayant pas organisé d'événements au regard des restrictions sanitaires imposées par la crise sanitaire liée au COVID et qui avait obtenu en 2020 une subvention non minorée, il est décidé de verser en 2021 une subvention de 1 500€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ACPG CATM :	297 €	UNC AFN :	297 €
Souvenir Français :	80 €	Ecole maternelle :	646 €
Ecole primaire :	2 818 €	Fanfare municipale :	2 000 €
Comité des fêtes :	1 500€	Feuilles d'Or :	496 €
Gymnastique Volontaire :	357 €	Amicale des sapeurs-pompiers :	554 €
La Feuillie Cycliste :	1 770 €	Judo :	332 €
Twirling bâton	300 €	Tennis de table :	300 €

7. Budget primitif 2021 :

Vu le projet de budget primitif 2021, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2021, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 300 000.00€	3 300 000.00€
Section d'investissement	4 300 000.00€	4 300 000.00€
TOTAL	7 600 000.00€	7 600 000.00€

8. Choix des entreprises pour la réalisation du City Stade

L'appel d'offre a été publié le 09 février 2021 avec une date de remise des offres au 18 mars 2021; le marché a été divisé en 2 lots. Le 1^{er} lot concerne la réalisation de la plateforme pour lequel 5 entreprises ont déposé une offre. Le 2^{ème} lot concerne la réalisation du complexe multisports, 2 entreprises ont déposé une offre. La commission d'appel d'offre réunie le 31 mars 2021 a retenu sur la base du rapport d'analyse des offres :

- Lot 1 (avec variante) : Entreprise Oursel Terrassement pour un montant de 34 634.40 € HT
- Lot 2 (avec variante) : Entreprise HUSSON pour un montant de 175 987.79€ HT.

9. Subvention agence Nationale du Sport et Département 76 – City Stade

Le projet du City Stade bénéficie de l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 31 384€ et au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 52 307€. Les entreprises ayant été retenues, le conseil municipal doit délibérer pour solliciter une subvention auprès du département de la Seine-Maritime à la hauteur de 25% de dépenses plafonnées de 80 000 € soit 20 000€. Ces aides acquises représentent 50% du projet.

Le projet peut bénéficier du soutien de l'Agence Nationale du Sport au titre des équipements de proximité en accès libre. La dépense est plafonnée à 200 000€. Le conseil municipal en sollicitant une subvention de 32% du montant plafonné peut obtenir une aide de 64 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport et du Département 76.

10. Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le fonctionnement de la bibliothèque

En 2020, la commune a sollicité auprès de l'Etat au titre de la DSIL, du DETR et du Département 76 des aides pour la création de la bibliothèque (travaux, équipement : mobilier et logiciels). La DRAC met en place des aides par nature de dépense :

- Equipement mobilier et matériel initial (meubles, signalétiques, mobilier d'exposition et équipements nécessaires au fonctionnement de la bibliothèques),
- Informatisation, création de services numériques aux usagers, mise en accessibilité numérique et équipement informatique des bibliothèques municipales,
- Acquisition de documents tous supports (aide au démarrage).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC.

11. Comptes-rendus des commissions

a) Voirie : Monsieur DEVIN détaille les travaux effectués depuis le dernier conseil municipal, à savoir la pose d'un miroir à l'intersection de la rue du Camp Jean et de la rue du vert Four, une grille sous le porche près de la boulangerie, le marquage au sol pour le stationnement a été refait partiellement. Une réunion s'est tenue rue du Bray portant sur le litige avec un administré suite aux travaux de la RN31 ; des balises vont être posées pour signaler la bordure.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un rendez-vous avec la Direction des Routes prévu le 13 avril concernant la sécurisation de la rue du Vert Four est reporté au 4 mai.

Monsieur FOURNIER informe Monsieur DEVIN que le regard qui devait être posé rue du Haut Manoir ne l'est toujours pas.

Monsieur DUPIN fait remarquer que les cyclistes ne respectent pas la signalisation Route du Tronquay.

b) Travaux : Monsieur COTTAR fait le bilan des travaux réalisés à la bibliothèque : pose des menuiseries, l'accès à la salle de projection est à revoir afin de respecter la norme handicapée, les propositions de teinte pour l'enduit et le type de briquettes sont en attente de l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

La rénovation du bureau de M. l'adjudant est terminée ; il est prévu cet hiver un rafraîchissement des peintures pour le reste de la partie accueil au public. Il est proposé de créer un portillon électrique pour l'accès au public (moins onéreux que d'électrifier le portail existant) et d'électrifier le portail d'accès aux logements.

Plusieurs devis ont été établis pour remplacer les 22 volets de l'école primaire, un troisième devis est en attente pour la partie électrification le coût est de l'ordre de 2 360€. Il est proposé d'associer l'équipe enseignante à ce projet.

Pour l'aménagement du trottoir en béton désactivé derrière le long de la maison des écoles, l'entreprise de M. Néhou a été retenue pour un coût de 3 270 € HT.

Concernant la rénovation du terrain de tennis, un 3^{ème} devis est en attente.

Le CAUE a rédigé une note de cadrage portant sur le projet de réhabilitation du foyer rural, un contrôle structure doit être réalisé. Ces travaux sont repoussés dès lors que le foyer ne sera plus utilisé plus pour la cantine.

Pour information, un bilan thermique a été réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux par un technicien du SDE76 ; la salle de musique, le Foyer Rural et la salle des Feuilles d'Or sont classés comme énergivores. Les classes sont surchauffées inutilement lorsqu'il n'y a pas classe et il faudrait penser à mettre des thermostats pour réguler le chauffage et un système de programmation.

c) Affaires scolaires : Mme AUVRAY rappelle les effectifs de cette année 61 élèves en maternelle, 56 élèves prévus à la rentrée prochaine répartis comme suit : 22 GS, 16 MS et 18 PS. Les inscriptions se sont déroulées en distanciel uniquement. Pour l'école primaire, les effectifs de cette année sont de 95 élèves et 99 élèves sont attendus à la rentrée prochaine (23 CP/17 CE1/20 CE2/19 CM1 et 20 CM2) sans les élèves de Nolléval. Le poste de maître E a été supprimé mais une psychologue intervient un mardi tous les 15 jours. Depuis le 18 janvier, les séances de piscine ont été suspendues. La classe des CM 1 a été fermée quelques jours pour cause de COVID 19. La commune de Nolléval est officiellement sortie du SIVOS d'Argueil mais seulement 2 élèves de maternelle sont inscrits pour le moment alors que 24 enfants pourraient être concernés pour rejoindre les écoles de la commune. Le DASEN maintient sa position sur le projet de fermeture d'une classe de l'école primaire. Monsieur le Maire ne compte pas en rester là, quitte à s'engager dans une procédure de justice. Durant la semaine de cours à distance, l'école maternelles des Petits Feuillois a été pôle d'accueil pour les enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise.

d) Economie locale : Monsieur DEVAUX informe le conseil municipal que l'entreprise Signalfast a installé le totem pour un montant de 3 464€ HT. Au pied du totem, il est prévu d'y mettre du béton lavé car la terre est trop salissante. Celui du complexe sportif a été démonté, poncé et repeint par les employés communaux ; Signalfast s'est occupé de l'impression pour un montant de 400€ HT. Il est également prévu l'implantation de 2 panneaux directionnels sur le giratoire rue du Centre/RN 31 pour un coût de 550€ HT.

12. Délibération portant sur le transfert de compétence urbanisme à la CC4R

M. le maire expose que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des 4 Rivières.

13. Elaboration du SCOT du Pays de Bray

Mme LETELLIER s'est proposée de suivre l'avancement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Bray. Celui-ci a pour but de réduire l'emprise foncière des communes. Le SCoT est un projet stratégique d'urbanisme mettant en cohérence les différentes politiques publiques du territoire permettant de réduire la consommation foncière pour éviter le développement diffus, sans empêcher la croissance des villages qui doivent continuer à animer la vie rurale brayonne. Lors de l'élaboration du PLU, le bureau d'études Ateliers Lignes avait intégré les orientations du SCoT. Le SCoT du Pays de Bray devrait être approuvé en 2022, la commune a ensuite 3 ans pour mettre en compatibilité son PLU.

14. SDE 76

a) **Délibération portant sur la demande d'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux :** Il est proposé d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76 et accepte d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux.

b) **Convention d'adhésion au service d'accompagnement à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics :** Le SDE76 en partenariat avec le PETR du Pays de Bray propose aux communes du territoire, un service gratuit d'accompagnement à l'efficacité énergétique et à la rénovation des bâtiments publics.

Dans le cadre de cet accompagnement, il est proposé de réaliser :

- Analyse des consommations et les dépenses d'énergie de la collectivité
- Analyse du fonctionnement thermique des bâtiments
- Co- construction d'un programme pluriannuel d'actions d'économies
- Accompagnement à la réalisation des travaux d'économie d'énergie
- Sensibilisation et information des élus et techniciens aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables thermiques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de signer une convention avec le SDE76.

15. Agence France Locale

a) **Délibération désignant les représentants de la collectivité :** Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,
Vu la délibération d'adhésion de la commune de La Feuillie n° 22-2015 en date du 29 juin 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité : La commune de La Feuillie décide :

- de désigner Pascal LEGAY, en sa qualité de maire, en tant que représentant titulaire de la commune de La Feuillie, et René DEVIN, en sa qualité de 1^{er} adjoint, en tant que représentant suppléant de la commune de La Feuillie, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- d'autoriser le représentant titulaire de La Feuillie ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b) Délibération d'octroi de la garantie pour 2021 : Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales. L'objet de la présente délibération est de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres. Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16. Convention l'Art et la Manière

L'intervenante en musique, Graziella BRIVARY est en arrêt pour raison de santé. Afin de suppléer cet arrêt, l'Art et la Manière a proposé à l'école, un partenariat avec la compagnie « répète un peu pour voir » dirigée par la cheffe de Chœur Jeanne DAMBREVILLE. Celle-ci propose de créer avec sa compagnie un spectacle musical et chorégraphique, intitulé « Je vous aime » avec les élèves des 5 niveaux de classes de l'école élémentaire.

2 représentations sont prévues le jeudi 3 juin 2021 avec accueil des artistes dès le mercredi 2 juin 2021. Cette nouvelle prestation représente un surcoût de 1500€ dont 500€ est pris en charge par la coopérative scolaire. La commune accepte de prendre à sa charge le coût restant.

17. Convention Les Papillons

Madame Chantal CUMONT informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré avec Monsieur le Maire 2 représentantes de l'association Les Papillons, une association qui lutte contre les violences faites aux enfants. Il s'agit de déployer des boîtes aux lettres dans les lieux fréquentés par les enfants et les adolescents (Gymnase, Bibliothèque...). Un ou des référents auront à charge de relever les boîtes aux lettres chaque semaine pour les transmettre à l'association qui s'occupera de la suite à donner aux courriers trouvés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de signer une convention avec l'association Les Papillons.

18. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Docteur François TAHON a refusé la médiation ; le mémoire de défense à destination du Tribunal Administratif de Rouen concernant ce contentieux est parti cette semaine. Paradoxalement, Monsieur le Maire indique que le Dr TAHON a réglé l'avis des sommes à payer.

Monsieur le Maire rapporte au conseil Municipal, qu'une nouvelle fois la société Axa a présenté le projet d'un partenariat communal concernant une complémentaire santé, le Conseil Municipal refuse de participer.

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'une campagne de vaccination a été lancée à l'initiative de la pharmacie de la Feuillie à la date du mercredi 14 avril 2021 pour la population de plus de 70 ans. Avec Mme CUMONT, le CCAS se charge de la logistique. Également pour la journée du vendredi 16 avril 2021, une journée de vaccination initiée par la communauté de communes des 4 Rivières. Monsieur le Maire remercie Monsieur DEVAUX pour le prêt des tonnelles. L'information a été diffusée via l'application Panneau Pocket.

Monsieur DUPIN a été interpellé par rapport à l'absence d'éclairage public au chemin des Pétrimaux. La mairie prendra attache auprès des services du SDE76, ce sera l'occasion de faire le point sur d'autres projets comme par exemple la création d'un point lumineux au niveau de l'arrêt de cars rue des Ventes.

Madame OURSEL, sur la demande d'un administré du Pavillon demande s'il est possible de balayer la route une fois par an, ce à quoi Monsieur le Maire répond que lorsqu'il y a des dégradations suite à des travaux agricoles, le nettoyage incombe aux personnes qui salissent.

La séance est levée à 23h00.

Signatures :

Pascal LEGAY	
René DEVIN	
Chantal CUMONT	
Jérôme COTTAR	
Stéphanie AUVRAY	
Alain FOURNIER	
Nelly OURSEL	
Marcel PELLETIER	
Pascale CABOS-VINCENT	
Pascale LETELLIER	
Emmanuel FIDELIN	
Mélanie PARIS	
Denis DUPIN	
Laurent DEVAUX	
Amandine OZANNE	